

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie
	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation
			MCeX

CIRCULAIRE Le 29 mars 2012

AUTOCERTIFICATION

MODIFICATIONS AUX CARACTÉRISTIQUES DES OPTIONS SUR ACTIONS ET SUR FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE À 9 H 30

Le comité de règles et politiques de Bourse de Montréal inc. (la « **Bourse** ») a approuvé des modifications aux caractéristiques des options sur actions et fonds négociés en bourse afin de permettre à la Bourse de procéder à l'ouverture de la séance régulière à 9h30 HNE (les « **modifications aux caractéristiques des options** »). La Bourse désire aviser les participants agréés que ces modifications ont été autocertifiées conformément au processus d'autocertification prévu à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I 14.01).

Les modifications aux caractéristiques des options, que vous trouverez ci-jointes, entreront en vigueur le **2 avril 2012**. Veuillez noter que les versions modifiées des caractéristiques des options de la Bourse seront disponibles sur le site Web de la Bourse (www.m-x.ca).

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer François Gilbert, vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés), au 514 871-3528 ou à <u>legal@m-x.ca</u>.

François Gilbert Vice-président, Affaires juridiques, produits dérivés Bourse de Montréal Inc.

Circulaire no.: 049-2012

OPTIONS SUR ACTIONS

	Unité de négociation	100 actions des sociétés admissibles à l'inscription d'options.
	Mois d'échéance	Inscription sous le cycle court (trois prochains mois civils consécutifs). Une classe d'options sera transférée du cycle court au cycle complet ordinaire selon un volume quotidien moyen. Cycle complet ordinaire : deux échéances rapprochées et deux échéances trimestrielles selon le cycle d'échéance (.pdf).
r •		Échéance annuelle de janvier pour des termes d'un an et plus (options à long terme).
<u>(1)</u>	Cotation des prix	Cotés en devise canadienne.
ique	Dernier jour de négociation	La négociation des options sur actions se termine le 3e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1er jour ouvrable précédent. L'option viendra à échéance le samedi suivant le dernier jour de négociation du mois d'échéance.
aractéristiques	Type de contrat	Style américain. La levée s'effectue par l'entremise de la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la CDCC) et la livraison s'effectue par les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., le 3e jour ouvrable suivant l'avis de levée.
cte	Unité de fluctuation des prix	• Minimum de 0,01 \$CAN pour les options dont le prix est inférieur à 0,10 \$CAN.
ij		 Minimum de 0,05 \$CAN pour les options dont le prix est égal ou supérieur à 0,10 \$CAN.
ar		La prime de chaque contrat est obtenue en multipliant la cote par 100 (ex. : cote à 2,75 \$CAN X 100 = 275 \$CAN).
		Depuis le 27 juillet 2007, certaines classes d'options sont soumises à de nouveaux écarts minimaux. Pour plus de renseignements sur la cotation en cents, veuillez vous référer à la <u>circulaire 031-12</u> .
	Prix de levée	5 prix de levée autour du prix de la valeur sous-jacente.
	Seuil de déclaration	250 contrats d'options
	Limite de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).

Heures de négociation (heure de Montréal)

9 h 30 à 16 h

La séance régulière du marché des options sur actions débutera à 9h30. Chaque classe d'option sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous jacent sur une bourse reconnue canadienne. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'option sera ouverte à la négociation à 9h35.

OPTIONS SUR FNB

Unité de négociation

Mois d'échéance	Trois mois rapprochés plus les deux prochains mois du cycle trimestriel mars, juin, septembre et décembre.
	Une échéance annuelle de mars (options à long terme).
Cotation des prix	Cotés en devise canadienne.
Dernier jour de négociation	La négociation se termine le 3e vendredi du mois d'échéance ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le 1er jour ouvrable précédent. L'option viendra à échéance le samedi suivant le dernier jour de négociation.
Type de contrat	Style américain. La levée s'effectue par l'entremise de la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (la CDCC) et la livraison s'effectue par les Services de dépôt et de compensation CDS Inc., le 3e jou ouvrable suivant l'avis de levée.
Unité de fluctuation des prix	0,01 \$CAN pour toute prime de moins de 0,10 \$CAN
	• 0,05 \$CAN pour toute prime de 0,10 \$CAN et plus
	Pour plus de renseignements sur la cotation en cents, veuillez vous référer à la <u>circulaire 031-12</u> .
Prix de levée	Intervalle minimal de 0,50 \$CAN
	 Intervalle minimal de 1,00 \$CAN (options à long terme)
Seuil de déclaration	500 contrats du même côté du marché, toutes échéances confondues.
Limite de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation des

100 parts de l'un des fonds négociés en bourse.

actions sous-jacentes (coupe-circuit).

Heures de négociation (heure de Montréal)

9 h 30 à 16 h

La séance régulière du marché des options sur actions débutera à 9h30. Chaque classe d'option sera ouverte à la négociation au moment où une opération est exécutée sur le titre sous jacent sur une bourse reconnue canadienne. Si une telle opération ne survient pas, la classe d'option sera ouverte à la négociation à 9h35.